

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT MIXTE du SCOT SAMBRE AVESNOIS

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE du Lundi 21 Février 2022

Date de la convocation : 14 Février 2022

L'an 2022, le vingt-et-un février à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Tertiaire Intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes sur Helpe sur la convocation de son Président Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

- Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 39
- Nombre de présents : 17
- Nombre de votants : 18



(Fonctionnement dérogatoire des organes délibérants en période Covid-19 : le quorum passe à un tiers et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un).

DELIBERATION N° 22-08- REFERENCE : SP/CM

OBJET : Avis technique sur la procédure de modification du PLUi de la CCPM

EPCI	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
Agglo Maubeuge Val de Sambre (21)		Bernard	BAUDOUX	Arnaud	BEAUQUEL
	X	Alain	BOUILLIEZ	Grégory	BELAZIZ
	X	Pascal	CHABOT	Emmanuelle	DELABRE
		Benoît	COURTIN	Thierry	DEPARIS
		Arnaud	DECAGNY	Claude	DUPONT
	X	Serge	GUILLAUME	Jean	DURIEUX
	X	Michel	HANNECART	Michel	DUVEAUX
		Fatiha	KACIMI	Hugo	GEORGES
		Nicolas	LEBLANC	Jacques	LAMQUET
		Patrick	LEDUC	Jean-Pierre	LEBLANC
		Thérèse	PECHER	Michel	LEFEBVRE
		Fabrice	PIETTE	Marjorie	MAHIEUX
		Thomas	PIETTE	Jean-Claude	MARET
		Marie-Pierre	ROPITAL	Claude	MENISSEZ
	X	Ghislain	ROSIER	Patrick	MOULART
	X	Benjamin	SAINT-HUILE	Alexandre	PAREE
		Lucien	SERPILLON	Vincent	PETIT
		Jacques	THURETTE	Brigitte	RASSCHAERT
		Sylvie	TOURNAY	X Jean-Louis	SIMON
	X	Didier	WILLOT	Grazielle	VANBELLE
	Stéphane	WILMOTTE	David	ZELANI	
CC Cœur de l'Avesnois (5)		Antoine	BADIDI	Sandra	BROGNET
	X	Christine	BASQUIN	Vincent	JUSTICE
		Hervé	LASPALAS	Maxime	LOUGUET
		Sébastien	SEGUIN	X Claude	ROYAUX
	X	Freddy	THERY	Wilfrid	SALMON
CC du Pays de Mormal (8)		Guislain	CAMBIER	Georges	BROXER
	X	Francine	CAUCHETEUX	Bertrand	FLAMENT
		François	ERLEM	André	FREHAUT
		Alain	GERARD	Benoit	GUIOST
		Marie Sophie	LESNE	Pierrette	GUIOST
	X	Jean Pierre	MAZINGUE	Gautier	MEAUSSOONE
	X	Dominique	QUINZIN	René	QUINZIN
	X	Anthony	VIENNE	Didier	ROGEAU
CC Sud Avesnois (5)		Mickaël	HIRAUX	Jean Guy	BERTIN
		Sylvain	OXOBY	Patrick	LANDA
	X	Jean Luc	PERAT	Thierry	REGHEM
		Aurélien	PEROT	Amandine	TROCLET
	X	Benoît	WASCAT	Benjamin	WALLERAND

Pouvoirs :

CCCA

Sébastien SEGUIN à Benjamin SAINT-HUILE

Le PLUi de la CCPM a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 29 janvier 2020.

Une modification du PLUi de la CCPM a été prescrite par arrêté du Président de la CCPM du 28/01/2021.

Par courrier en date du 30/11/2021, conformément au code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux Personnes Publiques Associées.

Une enquête publique sera par la suite réalisée. Le projet pourra ensuite être modifié pour tenir compte des avis et observations et présenté pour approbation au conseil communautaire.

L'analyse de ce dossier est proposée en commission « suivi des PLUi », avant passage en Conseil Syndical.



Analyse du dossier

Cette procédure de modification vise à :

- Supprimer la zone 1AU de la commune de Villers-Pol (passage en zone Ap de 1,82 ha) ;
- Inverser les temporalités des sites de projet sur la commune d'Obies ;
- Identifier de nouveaux bâtiments pouvant bénéficier de changements de destination sur la commune de Villereau ;
- Faciliter la mutation du parc animalier le Waterlin à Le Favril via un changement de zonage (passage d'un zonage NI à une zone Nt1) et une modification de la réglementation de la zone Nt1 permettant la création de campings ;
- Permettre l'aboutissement d'un projet économique sur la commune de Landrecies via la création d'un secteur Ae1.

Cette procédure a pour effet de porter l'artificialisation à vocation habitat à 56,41 ha à horizon 2036 (réduction de l'artificialisation – compte PLUi en deçà du compte foncier du SCoT).

Conclusion

La commission « suivi des PLUi » ayant émis un avis favorable sur cette procédure, le conseil syndical associe à cet avis favorable la remarque technique suivante :

- Suppression d'une zone 1Au sur la commune de Villers-Pol : l'OAP densité ne fait donc plus qu'apparaître un seul site soumis à l'OAP densité sur la commune. Or, la temporalité est toujours indiquée en « phase 2 ». Il conviendrait de le passer en « phase 1 »

Au regard des éléments présentés et après débat, le comité syndical à l'unanimité décide :

- d'acter les observations faites en commission et en conseil syndical,
- de délivrer un avis favorable sur la procédure de modification du PLUi de la CCPM.

Ainsi fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmis à la Sous-Prefecture le 23 FEB. 2022
Publiée ou notifiée le 23 FEB. 2022
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait conforme,

Le Président,

Benjamin SAINT-HUILE

SYNDICAT MIXTE
du SCOT
SAMBRE AVESNOIS
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

